

L'ÉQUIPE 2022/2023



INFORMATIONS GÉNÉRALES

PROGRAMME : À consulter en ligne :

<https://www.mairie-chorges.fr/programmes-laccueil-loisirs-municipal>

GRILLE TARIFAIRE : En ligne téléchargeable sur la page :

<https://www.mairie-chorges.fr/accueil-loisirs-municipal-3-11-ans>

Pour toutes inscriptions, il vous est demandé d'être à jour de vos factures.

INSCRIPTION PAR E-MAIL : À l'adresse : acm@mairie-chorges.fr

Merci de renseigner l'objet de votre e-mail :

OBJET : Nom / Prénom de l'enfant / périscolaire / mercredis / ou vacances.



Périscolaire
06 08 88 88 47

Mercredis / Vacances
06 49 89 38 79

acm@mairie-chorges.fr

www.mairie-chorges.fr/Enfance-Jeunesse

Facebook : Accueil de loisirs municipal de Chorges



Livret d'information 3-11 ans 2022/2023

PÉRISCOLAIRE

HORAIRES :

7h15 à 8h30 et 16h30 à 19h00

INSCRIPTIONS :

Les inscriptions se font au plus le vendredi pour la semaine suivante.

Uniquement à l'adresse acm@mairie-chorges.fr

ABSENCES :

Toutes les absences devront être obligatoirement signalées au moins 24h à l'avance par mail. Dans le cas contraire la prestation sera facturée.

Chaque famille s'engage à prévenir des absences de leurs enfants, tant pour la sécurité que pour la bonne gestion des listes d'attente. Pour toute absence nous demandons un justificatif médical afin de ne pas facturer la prestation.

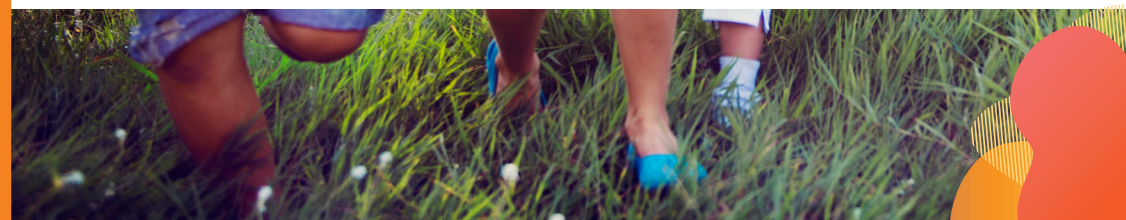
GOÛTER :

Chaque jour le goûter est fourni par l'accueil de loisirs.

ÉTUDES SURVEILLÉES HORAIRES :

16h30-18h

Le goûter n'est pas fourni.



MERCREDIS



HORAIRES : 8h à 18h30.

Accueils : **matin 8h à 9h30 après-midi de 16h45 à 18h30.**

Demi-journée matin sans repas départ : **entre 11h30 et 12h00.**

Demi-journée matin repas départ : **entre 13h15 et 14h00.**

Demi-journée après-midi repas arrivée : **entre 11h30 et 12h00.**

Demi-journée après-midi sans repas arrivée : **entre 13h15 et 14h00.**

Il est important de respecter ces horaires pour le bon fonctionnement de nos journées.

En cas de sortie à la journée, vous serez informés grâce aux plannings d'activités sur notre site internet ou Facebook ou via un mail de rappel. Il vous sera possible de récupérer votre enfant sur place, sauf en cas d'activités particulières.

INSCRIPTIONS :

Les inscriptions et annulations se font au plus tard le vendredi de la semaine précédente. Uniquement à l'adresse acm@mairie-chorges.fr

ABSENCES :

Pour toutes absences nous demandons un justificatif médical afin de ne pas facturer la prestation.

VACANCES

HORAIRES : 8h à 18h30.

Accueils : **matin 8h à 9h30 après-midi de 16h45 à 18h30.**

INSCRIPTIONS :

Inscriptions à la journée uniquement ou à la semaine.

Uniquement à l'adresse acm@mairie-chorges.fr

Les programmes seront diffusés environ 3 semaines avant les vacances et disponibles sur le site de la mairie et Facebook.

ABSENCES :

Pour toute absence nous demandons un justificatif médical afin de ne pas facturer la prestation. Une inscription faite ne peut être annulée.

CALENDRIER D'INSCRIPTIONS :

- **Automne** : 3 Octobre au 12 Octobre 2022.
- **Février** : 23 Janvier au 1 Février 2023.
- **Printemps** : 27 Mars au 5 Avril 2023.
- **Eté** : 1 Juin au 15 Juin 2023.

Pour les vacances d'été nous accueillons vos enfants du 10 Juillet au 25 Août 2023.



DANS MON SAC A DOS

Une gourde

Mouchoirs

Crème solaire

Lunettes de soleil

Casquette

Doudou et recharge